

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT 1692-25-2024**

---

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 9 décembre 2024, le conseil a adopté le *Règlement 1692-25-2024 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux*.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Beloeil en cliquant sur le lien correspondant ci-dessous. Une copie peut également être obtenue en faisant la demande auprès de la Direction des affaires juridiques par téléphone au 450 467-2835, poste 2809 pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au [greffe@beloeil.ca](mailto:greffe@beloeil.ca).

Donné à Beloeil, ce 11 décembre 2024.

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

[Consulter le règlement 1692-25-2024](#)

[Télécharger l'avis public](#)

